



Règles de sécurité du hobby club

Introduction :

La pratique de l'aéromodélisme le modélisme n'est pas une activité dangereuse à condition de respecter un minimum de règles.

Au vue des derniers « incidents » nous souhaitons vivement rappeler les procédures à appliquer sur le terrain afin que cela ne vienne pas à la catastrophe :

- Lors de la préparation et la mise en marche du modèle,
- Lors du pilotage
- Lors du retour au parking.

La sécurité est l'affaire de tous, c'est une question de bon sens, d'un minimum de discipline et de respect de l'autre.

1- L'accès au terrain est strictement réservée aux membres du HOBBY CLUB à jour de leurs cotisations CLUB et FEDERALE donc couverts par l'assurance de la Fédération.

-Seul le BADGE de couleur fourni par le club et muni d'une photo est admis à l'exclusion de tout autre moyen.

-L'affichage du badge est obligatoire.

2- Les pilotes AVION & PLANEUR se regrouperont à l'emplacement prévu. Le parking « avion » est réservé au montage et à la préparation des modèles sans démarrage moteur ni roulage moteur en marche.

3- Les pilotes HELICOPTERE utiliseront l'emplacement situé en haut du terrain (le plus loin de la route).

4- Le survol du parking véhicules et du parc avions est **STRICTEMENT** interdit. Le règlement interne du club mentionne très précisément les zones qu'il est interdit de survoler. Respectez ce règlement.

5- Les SANDOWS et autres TREUILS ne seront en aucun cas installés en travers du terrain mais toujours dans son axe longitudinal. L'installation dans un champ cultivé est interdite.

6- Le taxiage de l'avion en dehors de la piste est strictement interdit. L'avion doit être porté ou roulé, la dérive maintenue à la main dans le cas de gros modèles, depuis le parking.

7- Les grands modèles devront être en conformité avec le règlement fédéral (poids et cylindrée).

8- Tout modèle thermique doit être équipé d'un silencieux efficace (Obligatoire). **Attacher solidement l'avion thermique ou le faire maintenir par un autre pilote** pour toutes les procédures de démarrage. **Passer derrière le moteur pour enlever le soquet**. Il existe également un accessoire sécurisant : la bougie déportée. Le branchement du soquet s'effectuant sur le flanc du fuselage, cela évite d'approcher la main du champ de l'hélice.

Porter des gants ou utilisez un démarreur. Pour démarrer vos moteurs thermiques... **Attention aux hélices !!**

Les hélices métalliques ou les hélices dont les pales ont été réparées sont totalement interdites.

Les moteurs électriques ne sont pas moins dangereux. Utiliser les fonctions "Hold" et "Cut Off" de votre radio programmable.

Vos avions ne doivent jamais faire face au public sur l'aire de démarrage . Même avec un avion attaché, on n'est pas à l'abri d'une hélice mal fixée. S'assurer également que personne ne se trouve dans le champ de l'hélice.

Le point fixe (Moteur thermique) qui consiste à régler le pointeau plein gaz doit être fait sur la piste de décollage.

9- Les tests, réglages ou rodages moteur doivent impérativement se faire dans la zone technique dédiée et sous surveillance du propriétaire .

10- Déclarer systématiquement ses intentions sur le terrain à partir du point pilote.

Lors de la prise de piste par exemple ou lors d'un atterrissage.

En cas de crash dans un champ, le modèle doit être ramené par un minimum de personnes afin de respecter les cultures.

11- Ne pas piloter sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Le pilotage d'un modèle réduit demande de la part du pilote d'être en possession de tous ses moyens .

12-Précautions pour tout aéronef. Il convient à chacun de s'assurer avant chaque vol de la bonne charge de ses accus d'émission et de réception, de la bonne fixation de tous les éléments du modèle (récepteur, accus, centrage, servos, moteur, silencieux, hélice , etc ...) Si vous avez le moindre doute , **vous devez annuler le vol**

13- Les chiens seront obligatoirement tenus en laisse.

14- Il est interdit, notamment aux enfants, de jouer sur le terrain (ballon...etc)

15- Les cerfs-volants ne sont pas tolérés sur le terrain.

16- Chaque membre du club est garant de ces dispositions. Il devra les respecter, les faire respecter et en informer les nouveaux venus.

17- Les visiteurs seront courtoisement informés des règles élémentaires de sécurité et ne doivent en aucun cas se promener sur les pistes (avion, hélico ...).

18- Si un incident se produit suite au non-respect de ces consignes de sécurité, le responsable devra assumer les conséquences de son action.

La sécurité doit être, pour tous et à tout instant, un objectif impératif.